

**Compte-rendu de la Réunion du  
Conseil Municipal du 24 novembre 2016**

**Date de convocation :**

15 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

**Etaient présents :** Sylvain Lambert, Éric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Corinne Daverdin, Christian Bou

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

**Absents excusés et représentés :** Christophe Chipault représenté par Florent Pruvost, Sandrine Buisson représentée par Christian Gatineau

**Absents excusés :** Yves-Olivier Parizot, Virginie Parmentier, Sandrine Moreira

**Secrétaire de séance :** Aurélie Grand

Mme Aurélie Grand est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'ajout des deux délibérations suivantes :

- Désignation des délégués aux commissions thématiques au sein du PNR
- Désignation d'un délégué titulaire au SIAEP suite à la démission d'un élu

Il demande également le retrait de la délibération relative à la désignation d'un délégué au sein du SIA.

Les membres du Conseil Municipal n'émettent aucune objection à l'ajout et au retrait des délibérations.

**1-Approbation du PV du 20 septembre 2016**

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

**2- Approbation des statuts du nouvel EPCI suite à la fusion de la CA RT avec la CAPY et la CCE au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les statuts du nouvel EPCI en vu de la fusion de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec la CAPY et la CCE au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément aux documents annexés à la présente délibération,
- Précise que conformément aux présents statuts, dans lesquels sont également précisées les compétences, le nouvel EPCI sera dénommé « Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires » et sera situé au 1 rue de Cutesson, ZA du Bel Air, 78125 Gazeran,
- Donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

**3- Représentativité des communes au sein du nouvel EPCI suite à la fusion de la CA RT avec la CAPY et la CCE au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la représentativité des communes au sein du nouvel EPCI suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, de la Communauté de Communes des Etangs et de la CAPY, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- approuve la répartition de ces 67 sièges entre les 36 communes composant le nouvel établissement conformément au tableau joint à la présente délibération,
- donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

#### **4- Convention de groupement de commande d'entretien et d'aménagement divers sur les voiries et services d'assistance technique de RT dans le cadre des travaux de voirie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

#### **5- RIFSEEP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 9 voix pour, décide :

- d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les fonctionnaires relevant de la filière administrative :
  - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
  - un complément indemnitaire annuel (CIA)
  - d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.
- d'instaurer le RIFSEEP dès la publication de l'arrêté ministériel pour application au corps des adjoints techniques de la fonction publique territoriale pour les fonctionnaires relevant de la filière technique:
  - une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
  - un complément indemnitaire annuel (CIA)
  - d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

#### **6- Démission d'un élu**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Henry donnant sa démission.

#### **7-Désignation d'un nouveau délégué titulaire pour le SICTOM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Eric Moreaux en tant que délégué titulaire du SICTOM.

#### **8- Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour le SITERR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Sylvain Lambert en tant que délégué suppléant du SITERR.

#### **9- Désignation d'un nouveau délégué titulaire pour le SIAEP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Eric Moreaux en tant que délégué titulaire du SIAEP.

#### **10- Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour le PNR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Martine Merelle en tant que délégué suppléant du PNR.

### **11- Désignation des délégués dans les commissions thématiques du PNR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Yves-Olivier Parizot en tant que délégué dans la commission biodiversité et environnement
- Christian Bou en tant que délégué dans la commission tourisme, liaisons douces et déplacements durables

### **12- Rapport d'activités du SICTOM**

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités du SICTOM est disponible en mairie.

### **13- Rapport d'activités du SITERR**

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités du SITERR est disponible en mairie.

### **14- Tarif salle des fêtes pour réunion d'un soir**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'instaurer pour la location de la salle polyvalente lors de demandes de prêt pour des réunions en soirée de 18h00 à 24h00, pour l'année 2016/2017
- fixe le tarif à :
  - 60 euros pour les habitants de Rochefort-en-Yvelines
  - 85 euros pour les habitants de la CA RT
  - 160 euros pour les extérieurs
- dit que ce tarif sera révisable tous les ans,
- dit que les réunions politiques publiques réalisées en période électorale bénéficieront gratuitement de la salle polyvalente sur le créneau de 18h00 à 24h00 soit 6 heures maximum.

### **15- Bibliothèque-Vente de livres**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte la vente occasionnelle du 24 novembre 2016 au 30 juin 2017 inclus d'ouvrages provenant de dons ou de livres désherbés selon les critères définis dans la délibération ad-hoc
- fixe le prix de vente à 0.50€, 1€ ou 2€ selon le format (poche, relié, beaux-livres)
- décide de reverser les fonds sur le budget communal

### **16- Informations et questions diverses**

- Rapport d'activités du SEY
- Demande d'affiliation volontaire au CIG
  - Suite à la demande de Monsieur Christian Gatineau la demande d'affiliation fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal
- Comité communautaire du 12 décembre
- Repas des aînés
- Vœux du Maire
- PLU numérisé
- Réunion publique AFUL du 5/12
- Vidéo protection
- Panneaux solaires

La séance est levée à 22H38.



Le Maire, Sylvain LAMBERT